REUNION DU 23 JUIN 2022

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL BLANDOUET – SAINT JEAN

Nombre de conseillers
En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Jean Sur Erve, sous la présidence de Monsieur Patrick COUSIN, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2022

PRESENTS : M. Rémi BEAUPIED, M Jean-Claude BOUGEANT, M. Christophe BRUNEAU, M. Stéphane CHAUVEAU, M. Patrick COUSIN, Mme Viviane DECAT, Mme Nadège GENESLAY, ~~M. Olivier GOBIN~~, Mme Agnès GRASSIN, Mme Camille GRASSIN, M. Alain LEMAITRE, Mme Mélanie MARSAIS, ~~Mme~~ Annick MEZIERE, Mme Gwenaëlle ROBINO, M. Philippe WAROT et ~~M. Matthieu WATTEAU~~.
ABSENTS EXCUSES : M. Olivier GOBIN et M. Matthieu WATTEAU
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe BRUNEAU

Approbation du compte rendu à l'unanimité

Informations diverses

- Renonciation au droit de préemption : 14 Rue de la Poterie, Saint Jean Sur Erve

N°1 : Devis bornage parcelle C559

Considérant la délibération 0112052022 prise pour la vente d'une portion de la parcelle C559 au profit de M. et Mme CHAPON, il a lieu de borner le terrain.
Nous avons reçu 2 devis

Désignation	**ZUBER**
Droit fixe d'ouverture de dossier	80.00 €
Convocation riverain	70.00 €
Déplacement	50.00 €
Délimitation et établissement plan de division	460.00 €
Etablissement du document d'arpentage	190.00 €
Etablissement procès-verbal de bornage	130.00 €
	980.00 € ht
	1176.00 € ttc
Soit à la charge 588.00 € ttc pour chaque partie	
Désignation	**LANGEVIN**
Droit fixe d'ouverture de dossier, convocation riverains, PV	65.00 €
Plan de bornage	350.00 €
Document Modificatif du Parcellaire Cadastral	315.00 €
Plan de division	150.00 €
Déclaration préalable : lotissement	200.00 €
Affichage obligatoire DP	85.00 €
	1165.00 €

Prise en charge par M. et Mme CHAPON (65+350+315+150 /2)	-442.50 €
Reste pour la commune ht	727.50 € ht
Reste pour la commune ttc	873.00 € ttc

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,
Votants : 14 Abstention : Contre : Pour : 14
Le conseil municipal,

- **ACCEPTE** le devis de M. LANGEVIN

N°2 : Devis élaboration des plans et permis de construire pour les 2 préaux

Monsieur le Maire présente les 2 devis de l'architecte de Mme VASPART pour l'élaboration des permis pour la construction des 2 préaux.

Désignation	Plan préau Saint Jean Sur Erve (PC)	Plan préau Blandouet (DP)
Dessin du projet	450.00 €	225.00 €
Elaboration du dossier de permis de construire	400.00 €	370.00 €
Elaboration du dossir de demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP	400.00 €	400.00 €
TOTAL HT	**1250.00 € ht**	**995.00 ht**
TOTAL TTC	**1500.00 € ttc**	**1194.00 € ttc**

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,
Votants : 14 Abstention : Contre : Pour : 14
Le conseil municipal,

- **ACCEPTE** les 2 devis de Mme VASPART pour un montant total de 2694.00 € ttc

N°3 : Devis : Mayenne Ingénierie pour les études de faisabilité (Route de St Pierre et sécurité Bourg de Blandouet)

Monsieur le Maire présente les 2 devis de Mayenne Ingénierie pour les études de faisabilité concernant le projet d'aménagement de la Route de Saint Pierre à Saint Jean Sur Erve et l'amélioration de la sécurité dans le bourg de Blandouet.

DESIGNATION (Route de Saint Pierre)	**Unité**	**Quanti**	**Prix unitaire**	**Montant HT**
Etude de faisabilité	½ j	4.00	180.00	720.00 €
ATO Mission de base – travaux de 40 001 € à 50 000 €	Forfait	1.00	5 250.00	5 250.00 €
Options (non comptées dans le devis)				
ATO réunion supplémentaire (préparation, animation, compte rendu)	Forfait	1	450.00	450.00 €
ATO dossier réseau divers analyse et coordination déplacement réseaux	Forfait par réseaux	1	450.00	450.00 €
TOTAL sans les options (ht)				5 970.00
TOTAL sans les options (ttc)				7 164.00 €

DESIGNATION (Route de St Jean et Rouesé Vassé)	Unité	Quanti	Prix unitaire	Montant HT
Etude de faisabilité	½ j	4.00	180.00	720.00 €
ATO Mission de base – travaux de 20 001 € à 30 000 €	Forfait	1.00	3 750.00	3 750.00 €
Options (non comptées dans le devis)				
ATO réunion supplémentaire (préparation, animation, compte rendu)	Forfait	1	450.00	450.00 €
ATO dossier réseau divers analyse et coordination déplacement réseaux	Forfait par réseaux	1	450.00	450.00 €
TOTAL sans les options (ht)				4 470.00 €
TOTAL sans les options (ttc)				5 364.00 €

Après discussion, les élus souhaitent mettre en attente les devis et de demander d'autres devis.

N°4 : Numérotation parcelle 032 C 530

Suite à la vente d'un terrain constructible, il a lieu d'attribuer un numéro pour la future maison.
Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles »

Attribution du n°4 La Minotière, Blandouet, 53270 BLANDOUET – SAINT JEAN

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,
Votants : 14 Abstention : Contre : Pour : 14
Le conseil municipal,

- **ATTRIBUE** le n°4 La Minotière, Blandouet sur la parcelle cadastrée 032 C530

N°5 : Publicité des délibérations des communes de moins de 3500 habitants

Les actes pris par la commune (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public et après transmission au contrôle de légalité.
Pour les communes de plus de 3500 habitants, la publicité sera exclusivement assurée sous forme électronique.
A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.
Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par voie affichage,
- soit par publication sur papier

- soit par publication sous forme électronique

Le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité la suivante, publicité par affichage aux 2 mairies.
Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,
Votants : 14 Abstention : Contre : Pour : 14
Le conseil municipal,

- **ADOPTE** la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

N°6 : Projet d'aliénation

Monsieur le Maire présente au conseil les projets d'aliénation concernant 2 portions de chemins.

- CR Chemin des Mottais
- CR 111 Vauguevin
- CR Chemin à côté de la parcelle le Pré Blanc à Blandouet

Pour information :
Déroulement d'une enquête publique (Choix du commissaire enquêteur, prendre un arrêté qui désigne le commissaire, date et lieu de l'enquête, durée de l'enquête 15 jours, composition minimum du dossier, un projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation, publicité de l'enquête (au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête), recueil des informations, clôture de l'enquête, après l'enquête, délibération à prendre pour décider de vendre le chemin ou tronçon de chemin).
Informations complémentaires liées à la procédure de cession :

- L'indemnité due au commissaire-enquêteur est fixée par arrêté du maire, les frais d'indemnisation sont pris en charge par la commune. En effet, ces dépenses découlent de l'application de l'article L.161.10 du code rural, qui impose à la commune d'organiser une enquête publique avant d'aliéner un chemin rural. A ce titre, elles constituent des dépenses obligatoires pour la commune, qui ne peuvent donc être mises à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont,
Votants : 14 Abstention : Contre : Pour : 14
Le conseil municipal,

- **FAVORABLE** au lancement du projet d'aliénation.

N°7 : Redevance d'occupation du domaine public – ENEDIS – année 2022

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de l'électricité.
Pour l'année 2022 le montant de cette redevance s'élève à 221 € pour la commune de BLANDOUET – SAINT JEAN.
Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 14 Abstention : Contre : Pour : 14
Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le versement de 221 € par ENEDIS

N°8 : Redevance d'occupation du domaine public – ORANGE – année 2022

Conformément aux articles L2333-84, R2333-105 et R2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de chez Orange.
Voici le détail :

Communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)	Emprise au sol (armoire) m²

Saint Jean Sur Erve	24.319 kms	4.024 kms	0.50 m²
Blandouet	8.394 kms	0.387 kms	0.50 m²
	32.713 kms	4.411 kms	1.00 m²
TOTAL	32.713 x 56.85 =1 859.73	4.411 x 42.64 = 188.08	1 x 28.43 = 28.43
	2 076.24 €		

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
Votants : 14 Abstention : Contre : Pour : 14
Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le versement de 2 076.24 € par Orange

Questions diverses

- **Projet panneaux photovoltaïques au sol**
- **Bilan des dégâts suite à la grêle du 20 mai 2022, voici le récapitulatif des devis, nous sommes en attente de la visite de l'expert de Groupama**

Ancienne école St Jean	10 748.50 €	11 823.35 €
Salle des associations St Jean	13 008.80 €	15 610.56 €
Local cuisine Blandouet	1 177.00 €	1 412.40 €
Logement communal (future mairie et logt Blandouet)	7 577.80 €	8 335.58 €
Toiture atelier communal St Jean (50 m²) FACTURE	1 618.50 €	1 942.20 €
Portes salle coworking et toilettes publics Blandouet (dde faite à Besnier Montsûrs)	2 009.00 €	2 410.80 €
Pose tôles laquées mairie st jean	506.00 €	607.20 €
Total pour le moment	**36 645.60 € ht**	**42 142.09 € ttc**
Vitraux église St Jean (attente de RDV Barthe Bordereau Angers)		
Tuffeaux église St Jean (attente de RDV Grevet de Laval)		

- **Bon d'achat du CCAS**, 90 bons utilisés sur 122 en 2021. Le conseil reconduit le bon d'achat mais d'une valeur de 17.50 € (valable du 1er septembre au 31 décembre 2022)
- **Réunion Maires et adjoints : le mardi 12 juillet à 10h30**
- **Réunion Conseil Municipal : le jeudi 21 juillet à 20h30**
- **M. COUSIN et Mme DECAT remercient les administrés pour la tenue des permanences lors des dernières élections.**

Rémi BEAUPIED	Jean-Claude BOUGEANT	Christophe BRUNEAU	Stéphane CHAUVEAU
Patrick COUSIN	Viviane DECAT	Nadège GENESLAY	Olivier GOBIN
Agnès GRASSIN	Camille GRASSIN	Alain LEMAITRE	Mélanie MARSAIS
Annick MEZIERE	Gwenaëlle ROBINO	Philippe WAROT	Matthieu WATTEAU